



HYDREAULYS

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Le jeudi 30 juin 2022 à 18h le Comité d'HYDREAULYS légalement convoqué s'est réuni au 12 rue Mansart à Versailles (78000).

OBJET : 2022/20 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - HYDREAULYS ASSAINISSEMENT

Sont présents :

CA VGP : Alain SANSON (suppléant de Richard RIVAUD), Louis-Marie SOLEILLE (suppléant de Claude JORIO), Marc TOURELLE, Sonia BRAU, François-Gilles CHATELUS, Eric DUPAU (suppléant de François DARCHIS), Xavier GUITTON, Arnaud HOURDIN

CA SBGS : Isabelle DE TONQUEDEC

Saint-Nom-la-Bretèche : Gérard PARFAIT

EPT GPSO : Jacques BISSON, Pierre CHEVALIER, Francis MENET

CA SQY : Eva ROUSSEL, Frédéric PELEGRIN, Françoise BEAULIEU, Catherine BASTONI, Henri-Pierre LERSTEAU

Absents excusés : Benoît RIBERT, Pascal THEVENOT, Gwilherm POULLENNEC, Jean-Philippe OLIER, Isabelle DORISON, Pascale FLAMANT, Olivier AFONSO, Alain PELOSSE, Isabelle SATRE, Brigitte BOUCHET, Aurélien PERROT, Houssein DHAOUADI, Roger ADELAIDE, Christian GRANDE

Ont donné pouvoir : Jacques ALEXIS à Sonia BRAU, Richard LEJEUNE à Marc TOURELLE, Jean-Philippe LUCE à Marc TOURELLE, Grégoire DE LA RONCIERE à Jacques BISSON, Jean-Baptiste HAMONIC à Eva ROUSSEL, Anne-Andrée BEAUGENDRE à Françoise BEAULIEU.

Date de la convocation : 23 juin 2022

Secrétaire de séance : Sonia BRAU

Date de mise en ligne : 1^{er} juillet 2022

Nombre de membres : En exercice : 38 Présents : 18 Votants : 24

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- *Date de sa réception en Préfecture :*

- *Date de sa publication et/ou de sa notification*

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommence à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux

Accusé de réception en préfecture
078-200089316-20220630-DEL202220-DE
Date de réception en préfecture : 01/07/2022

Délibération 2022/20

OBJET : Décision Modificative n°1 - HYDREAULYS assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612-6 qui précise que « n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent et dont la section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des sections des résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent ».

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le Budget Primitif HYDREAULYS de 2022,

Vu le Compte Administratif HYDREAULYS de 2021,

Vu l'avis du Bureau en date du 14 juin 2022,

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 au budget 2022, telle que détaillée :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation		
Chapitre	Libellé	Montant
023	Virement à la section d'investissement	1 199 202,66 €
TOTAL		1 199 202,66 €

Recettes d'exploitation		
Chapitre	Libellé	Montant
002	résultat de fonctionnement reporté	31 608 700,46 €
TOTAL		31 608 700,46 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement				
Chapitre	Libellé	DM1	Restes à réaliser	Total
001	Résultat d'investissement reporté	3 012 243,46 €		3 012 243,46 €
23	Immobilisations en-cours (2315)		2 257 705,27 €	2 257 705,27 €
041	Opérations patrimoniales	75 000,00 €		75 000,00 €
TOTAL		3 087 243,46 €	2 257 705,27 €	5 344 948,73 €

Recettes d'investissement				
Chapitre	Libellé	DM1	Restes à réaliser	Total
1068	Dotations, fonds divers et réserves	4 844 046,73 €		4 844 046,73 €
13	Subventions d'investissement (13111)		425 902,00 €	425 902,00 €
021	Virement à la section d'investissement	1 199 202,66 €		1 199 202,66 €
16	Emprunts et dettes assimilées (1641)	-1 124 202,66 €		-1 124 202,66 €
TOTAL		4 919 046,73 €	425 902,00 €	5 344 948,73 €

Pour Extrait Conforme
A Versailles, le 30 juin 2022

Le Président

Marc TOURELLE

Accusé de réception en préfecture
078-200089316-20220630-DEL202220-DE
Date de télétransmission : 01/07/2022
Date de réception préfecture : 01/07/2022